

MOTION - URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Motion déposée par Sophie Busson au nom du groupe Ecolo-Groen de Woluwe-Saint-Pierre, Christophe De Beukelaer au nom du groupe Liste du Bourgmestre et Jonathan de Patoul au nom du groupe Défi, et votée à l'unanimité du Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre.

Le Conseil communal,

1. Vu les différents engagements internationaux de la Belgique ¹ ;
2. Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et notamment à mettre l'accent sur les objectifs européens pour 2030 au sujet de la réduction des gaz à effet de serre et d'être encore plus ambitieux que la réduction de 40% par rapport à 2005 en 2030 prévue par les accords de Paris ;
3. Vu les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Énergie Climat adopté le 19 décembre 2018 par le comité de concertation réunissant l'Etat fédéral et les entités fédérées et dans le Plan Air-Climat-Énergie adopté le 2 juin 2016 par le gouvernement régional bruxellois ;
4. Considérant l'actualité des derniers mois, montrant que la dégradation de la biosphère devient de plus en plus visible, que les conséquences environnementales des activités humaines (pollution, risques sanitaires, déforestation et dégradation des terres, surconsommation entre autres) sont bien présentes et sont néfastes tant pour la planète que pour nous tous ;
5. Considérant que nous sommes entrés dans une sixième extinction de masse (200 espèces sont perdues tous les jours, des plantes, aux insectes jusqu'aux êtres vertébrés); que des écosystèmes uniques, dont certains vivent depuis des centaines de milliers d'années, s'effondrent sous la pression ; que l'intensité et la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes s'intensifient avec des impacts environnementaux, sociaux et économiques grandissant ;
6. Considérant les différents rapports présentés par des milieux scientifiques et académiques sur l'état de notre planète et les risques irréversibles qu'elle encourt à défaut d'actions rapides, dont notamment :
 - les deux récents rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) « sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C » et « Changement climatique et terres émergées» qui stipulent, que ce n'est qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, que l'on pourra espérer limiter le réchauffement mondial.

¹ En particulier :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à New York le 9 mai 1992,
- le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signé à Kyoto le 11 décembre 1997
- le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, notamment les Objectifs de développement durable 13 (Climat), 15 (Vie terrestre), 7 (Energie), 11 (Villes durables),
- l'Accord de Paris, signé à Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21ème Conférence des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques,
- la Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

- la lettre ouverte publiée le 31 janvier 2019 par le collectif « scientists4climate », composé de plus de 3.600 scientifiques de toutes les universités et tous les établissements de recherche belges, qui appelle les décideurs politiques à faire preuve, d'urgence, de plus d'ambitions climatiques
 - le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié le 06 mai 2019, démontrant que « nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier » ;
7. Considérant que les mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent être porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de réduction de la pollution de l'air ;
 8. Considérant l'analyse de la Banque mondiale qui estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions ;
 9. Considérant les diverses manifestations pour le climat des derniers mois («Claim for the climate », «Youth for Climate », and «Rise for the climate») qui ont mobilisé des foules impressionnantes au niveau national et international et qui demandent aux autorités d'agir de manière rapide et ambitieuse pour le climat ;
 10. Considérant qu'une des revendications de ces mouvements est la déclaration de l'urgence climatique, c'est à dire le fait de reconnaître que la protection du climat et de l'environnement est un enjeu majeur du 21e siècle, qui doit devenir une priorité de l'agenda politique avec des mesures concrètes rapides et ambitieuses pour le climat ; à commencer au niveau local ;
 11. Considérant le résultat du Climate Action Summit des Nations Unies organisé à New-York fin septembre 2019 avec le motto « Moins de parole, plus d'actions », qui témoigne d'une nette accentuation des ambitions nationales et de la mobilisation du secteur privé à l'égard de l'échéance cruciale de 2020 en matière climatique, notamment par les annonces décisives formulées par les chefs de gouvernements et les grands dirigeants du secteur privé ;
 12. Considérant que la Belgique, en tant que membre fondateur de l'Union européenne, se doit d'endosser un rôle pionnier et exemplaire en matière climatique et environnementale sur la scène mondiale et européenne ;
 13. Considérant que plusieurs villes et communes proches ou lointaines ont déjà déclaré l'urgence climatique et environnementale (New York, Paris, Londres, Rome, Koekelberg, Bruxelles-Ville, Jette, etc) ;
 14. Considérant l'interpellation citoyenne du 26 novembre 2019, adressée aux membres du Conseil et Collège communal de Woluwe-Saint-Pierre, appelant à déclarer l'état d'urgence climatique sur le territoire de la commune, portée par le collectif Rise for Climate Belgium ;
 15. Considérant l'impact prévisible important du dérèglement climatique et de la dégradation environnementale sur le territoire de la Commune comme, entre autres, la multiplication des vagues de chaleurs, des pics de pollution et l'augmentation de l'intensité des pluies et donc des inondations ;
 16. Considérant les investissements visant à effectuer des économies d'énergie dans les bâtiments communaux réalisés par le collège des Bourgmestre et Echevins ;
 17. Considérant les nombreuses actions entreprises qui se sont succédées depuis 2009 dans le cadre du Plan d'action Agenda 21 local adopté par les collèges des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Pierre ;
 18. Considérant en particulier que la commune soutient et accompagne les initiatives citoyennes et associatives en faveur de la transition écologique, du climat et de l'environnement ;

19. Considérant la Motion Zéro plastique approuvée par le Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre le 26 février dernier ;
20. Considérant la Motion Youth4Climate approuvée par le Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre le 30 avril dernier ;
21. Considérant que la commune de Woluwe-Saint-Pierre entend s'inscrire, comme mentionné dans sa Déclaration de politique générale 2019-2024, pleinement dans le réseau des « communes en transition » et tracer l'horizon vers un territoire résilient et « zéro carbone » ;
22. Considérant que la Déclaration de politique générale 2019-2024 prend en compte les défis climatique et écologique ;
23. Considérant l'urgence sociale, l'urgence de santé, le défi du vieillissement et de la migration, largement interconnectés aux défis climatique et environnemental :

Le Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre demande au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Woluwe-Saint-Pierre :

- De déclarer l'**urgence climatique et environnementale** en reconnaissant l'accentuation des effets du dérèglement climatique et de la dégradation environnementale, avec leurs conséquences néfastes, ainsi que l'urgence à les contrer ;
- De soutenir et encourager le réseau associatif de Woluwe-Saint-Pierre qui lutte pour les urgences climatique, environnementale, sociale et de santé, le défi du vieillissement et de la migration ;
- De se doter rapidement d'un **Plan climat communal, comme mentionné dans la Déclaration de politique générale 2019-2024**. Ce plan devra à la fois couvrir des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (avec un objectif de réduction de 40% de réduction des émissions directes (et indirectes) en 2030 par rapport à 2005) ET des mesures holistiques d'adaptation aux effets des changements climatiques. Il permettra de poursuivre les initiatives prises par le Collège pour lutter contre le réchauffement climatique et la dégradation environnementale, notamment via des actions permettant :
 - De réduire de la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
 - D'évoluer vers une mobilité moins impactante en terme de d'émissions et d'environnement (incitation (au covoiturage, au télétravail), infrastructures (voiries et aménagements), offre de service (transports publics, véhicules partagés,...) dans la ligne du plan Good Move ;
 - De décarboner la flotte des véhicules communaux ;
 - De modifier les pratiques en matière de finances et d'économie (en effectuant des placements communaux éthiques et à faible impact carbone ou investissant en faveur de la transition écologique, en incluant des critères d'impact climatique dans les appels d'offre de la commune, ...) ;
 - D'accentuer les efforts en matière d'environnement et d'adaptation au changement climatique, notamment en augmentant considérablement la place de la nature et de la biodiversité en ville (en aménageant des points d'eau potable dans la commune, en considérant les arbres et les espaces verts comme des infrastructures essentielles dans tous les projets d'aménagement, notamment pour la lutte contre la pollution de l'air, pour l'abaissement des températures dans les rues (îlots de fraîcheur en période de canicule) et pour la gestion des eaux de ruissellement) ;

- De soutenir la recherche scientifique et l'innovation technologique qui se développent au service de la durabilité environnementale, sociale et économique ;
 - De conclure tous les marchés publics de la commune, des asbl communales et du CPAS dans le respect de critères environnementaux, sociaux, éthiques et locaux ;
 - De prendre en compte la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donner la priorité aux options les plus performantes au regard de ces critères ;
 - De sensibiliser le public et informer les Sanpétrusien.ne.s sur les enjeux climatiques et environnementaux et impliquer un maximum des citoyens à agir de manière proactive dans la transition vers des modes de vie durables ;
 - D'encourager les initiatives culturelles et les initiatives pédagogiques dans les établissements scolaires communaux, afin d'informer, accompagner et aider chacun à devenir un acteur conscient, formé et responsable face à aux enjeux climatiques et environnementaux ;
 - De valoriser l'éco-team dans son travail sur la réflexion et la mise en place d'actions au sein de l'administration communale visant à sensibiliser et encourager le personnel communal à adopter des comportements plus éco-responsables.
 - D'élaborer des indicateurs de mesure et de performance permettant de mesurer l'impact des actions prises par les collèges des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Pierre à l'horizon 2024 et 2030.
- De travailler de manière **transversale** au sein de toute l'administration communale de Woluwe-Saint-Pierre en réfléchissant à des projets politiques globaux et transversaux, qui permettent une transition durable, solidaire, démocratique et enthousiasmante vers une société respectueuse de la terre et de ses habitants ;
 - D'appeler les autres niveaux de pouvoir à prendre leur part des efforts, au niveau des causes et effets du réchauffement climatique ;
 - En conclusion, de participer activement à l'objectif environnemental et climatique planétaire visant à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle.